

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.043

L'An deux Mille Quatorze, le 28 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN  
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE  
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE QUALITE "COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES" SUR LA VILLE DE ROYAN - AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : M. Gérard FILOCHE

VOTE : UNANIMITE

Par une délibération du 4 octobre 2013, la ville de Royan a approuvé la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge, l'association Charte Qualité Poitou-Charentes et l'Office Municipal du Tourisme de Royan, pour la mise en œuvre de la Charte Qualité "Commerces, Artisanat, Services", destinée à accompagner les commerçants et prestataires de services qui le désirent dans une démarche qualitative, visant à répondre au mieux aux attentes de la population et de la clientèle touristique.

Cette charte s'adresse aux commerces locaux et services de proximité de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente et employant moins de 10 salariés, qui pour l'obtenir, doivent satisfaire aux 73 points d'un référentiel répartis en 4 grands thèmes :

- L'accueil du client au téléphone
- L'aspect extérieur du magasin
- L'aspect intérieur du magasin
- L'accueil et le conseil du client dans le magasin

En raison du changement du taux de la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il convient d'approuver un avenant n° 1 à cette convention et de modifier l'article 3, comme suit :

"Le coût unitaire TTC de la démarche pour le millésime 2014 de la Charte Qualité est augmenté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, du fait du passage du taux de TVA de 19,6 % à 20 %.

La participation de la ville est de 107,50 euros HT, ce qui correspond à 129 euros TTC par commerçant s'engageant dans la démarche, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014."

Les autres articles de la convention restent inchangés.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n° 1 à la Charte Qualité "Commerce, Artisanat, Services"
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 1 à la Charte qualité "Commerces, Artisanat, Services", conclue entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge, l'association Charte Qualité Poitou-Charentes, l'Office Municipal du Tourisme de Royan et la Ville de Royan, en raison du changement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 avril 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

Déposé à la Sous-Préfecture  
de ROCHEFORT, le - 5 AOUT 2014



VILLE DE ROYAN



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CHARTRE QUALITE « COMMERCE ARTISANAT SERVICES »  
SUR LA VILLE DE ROYAN, SIGNÉE LE 16/10/2013**

Entre :

La ville de ROYAN, représentée par son Maire, Monsieur Didier QUENTIN, *selon délibération (n° 14.043) du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014, exécutoire le 30 avril 2014*  
et :

L'Office Municipal du Tourisme de Royan, représenté par

Bernard GIRAUD, Conseiller municipal délégué, *nommé vice-président de l'office au Tourisme / de Tourisme de Royan par le Comité Directeur lors de son assemblée du 7 juillet 2014*  
et

La Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude DELAUNE.

et

L'Association Charte Qualité Poitou-Charentes, représentée par son Président, Monsieur Gilles BOSSARD.

Il a été convenu de modifier l'article 3 de la convention d'origine :

Le coût unitaire TTC de la démarche pour le millésime 2014 de la Charte Qualité est augmenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 du fait du passage du taux de TVA de 19,6% à 20%.

La participation de la ville est de 107,50 euros HT ce qui correspond à 129 euros TTC par commerçant s'engageant dans la démarche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Rochefort, le .....25 JUIL 2014.....  
en trois exemplaires originaux

Le Président de  
la Chambre de Commerce  
et d'Industrie Rochefort et Saintonge

Jean-Claude DELAUNE

Le Président de l'association  
Charte Qualité Poitou-Charentes

Gilles BOSSARD

Le Maire de  
la ville de Royan



Didier QUENTIN

L'Office Municipal  
du Tourisme,

Bernard GIRAUD